



SNUipp 68-FSU

19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 Fax: 03 89 64 16 61

E-Mail: snu68@snuipp.fr

Mardi 7 octobre 2008

Si vous rencontrez des difficultés à la lecture du mail, consultez-le en cliquant sur le lien suivant : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article858>
si le fichier ne s'ouvre pas : copiez le lien et collez-le dans le navigateur de votre ordinateur.

SOMMAIRE

- 1) Rififi au stage directeur : on commence à en avoir l'habitude !**
- 2) Quand il s'agit du droit de grève, l'IA tire plus vite que son ombre !**
- 3) Sauvons les RASED !**
- 4) Remise en cause des demi-journées d'informations syndicales dans notre département**
- 5) Nouvelle circulaire sur les élections au conseil d'école**
- 6) Les salaires des enseignants du primaire : la France en bas de tableau**
- 7) Taux et indemnités au 01 octobre 2008**

1) Rififi au stage directeur : on commence à en avoir l'habitude !

Du 22 septembre au 3 octobre 2008 s'est tenue la deuxième session du stage directeur. En effet, le stage de directeur est constitué de 3 semaines au mois de juin et de 2 semaines fin septembre-début octobre. Sur l'offre de formation, 3 journées étaient exactement les mêmes (contenu et formateur) que celles que les directeurs avaient déjà vécues au mois de juin. Face à ce déni de formation, la plupart des directeurs stagiaires ont décidé de retourner dans leur école afin de faire un travail au combien plus constructif. Aux dernières nouvelles, il paraît que l'IA veut leur envoyer un courrier : pour s'excuser ou pour leur remonter les bretelles ? A vous de choisir, les paris sont ouverts...

2) Quand il s'agit du droit de grève, l'IA tire plus vite que son ombre !

De mémoire d'enseignant dans le Haut-Rhin, on n'avait jamais vu une telle efficacité à l'Inspection Académique. En effet, les déclarations de grève (et non pas la déclaration préalable) sont arrivées dans les écoles le vendredi 3 octobre, 4 jours avant la date de la grève prévue pour le 7 octobre, alors que d'habitude on la recevait 1 ou 2 mois après. Je ne parle même pas de la date de retour des enquêtes (le vendredi 10 octobre !!!) qui est à mourir de rire. On voudrait bien voir l'Inspection Académique aussi performante quant il s'agit de nous transmettre les fiches de salaires à temps ou le remboursement des frais divers (déplacement aux stages etc...).

3) Sauvons les RASED !

De nombreux collègues nous ont interpellé sur les 3000 suppressions de postes en RASED à la rentrée prochaine. La mobilisation débute afin de remettre en cause le projet de finance 2009. Dans certaines écoles du département, des pétitions sont en train de circuler. Dans d'autres, des lettres aux élus sont écrites.
Voici quelques pistes d'action :

- Une lettre signée par plus de 21 organisations à distribuer aux parents à la sortie de l'école ou pendant les élections de parents d'élèves. Cette lettre peut aussi servir de base à une motion du conseil d'école à destination du Ministre.
[La lettre au format PDF](#) [La lettre au format WORD](#)

- [La lettre écrite par l'école élémentaire de Munster au député de la circonscription de Ribeauvillé peut aussi servir de base à d'autres courriers de ce type.](#)

Surtout informez-nous de ce que vous faites afin de généraliser les idées d'actions.

[La disparition des RASED : un saccage incommensurable ! selon André OUZOULIAS \(professeur à l'IUFM de Versailles\)](#)

4) Remise en cause des demi-journées d'informations syndicales dans notre département

Des collègues viennent de se voir refuser leur participation à nos demi-journées d'informations syndicales sous prétexte qu'elles se déroulent sur le temps de présence des enfants. C'est une véritable remise en cause d'un droit qui existe depuis 1982.

Comment en est-on arrivé à cette situation ?

Le directeur général des ressources humaines du Ministère de l'éducation nationale a fait parvenir, en date du 5 septembre 2008, une lettre aux recteurs et aux Inspecteurs d'Académie concernant "les réunions d'informations syndicales organisées pendant le temps de service des personnels enseignants du 1er degré". Dans cette lettre, le directeur général des ressources humaines, écrit « il convient (...) d'éviter de placer ces heures d'information pendant les heures consacrées à l'enseignement (...). Vous veillerez donc à mettre en place ces heures d'information sur la partie du service que les enseignants n'effectuent pas devant élèves. (...) ».

Suivant cette recommandation (comme l'ont d'ailleurs fait de nombreux autres IA), notre nouvelle IA a envoyé fin septembre un courrier à toutes les organisations syndicales du département dans lequel elle précise clairement que les demi-journées ne sont plus à prendre sur le temps d'enseignement devant élèves. Autrement dit, pour elle, les demi-journées d'info. syndicales sont à prendre sur les 18 heures d'animations pédagogiques, les 24 heures de concertation ou sur les 6 heures de journées de solidarité.

Face à cette lourde remise en cause du droit syndical, les organisations syndicales ont été reçues le lundi 6 octobre 2008 par l'IA. L'IA reste sur sa position.

Consignes du SNUipp :

Pour préserver le droit aux demi-journées d'informations syndicales faites la demande et participez en masse

Si refus il y a, demandez impérativement qu'il soit signifié par écrit et nominativement.

Concernant les stages syndicaux (notamment celui du 28 novembre avec R. CHARNAY), les règles ne changent pas. Attention, la demande est à faire avant le 28 octobre. [Pour y participer, cliquez ici.](#)

Participer en nombre aux stages syndicaux pour montrer à l'administration notre refus de la remise en cause du droit syndical.

5) Nouvelle circulaire sur les élections au conseil d'école

Les écoles ont été destinataires d'une nouvelle circulaire sur les élections au conseil d'école.

Il est conseillé d'organiser ces élections le vendredi 17 octobre 2008 en fin d'après-midi !!!

Les collègues tenant le bureau de vote (directeur + un adjoint) pendant 4 heures, pourront défalquer ces heures sur les 24 heures de concertation.

Le SNUipp donne comme consigne aux collègues directeurs

- d'organiser les élections comme d'habitude

- de demander à l'IEN les moyens de remplacement nécessaires,

- de faire vaquer les élèves, si pas de remplaçants.

6) Les salaires des enseignants du primaire : la France en bas de tableau

Les enseignants du primaire ne sont pas des privilégiés comme le sous-entendent certains discours ministériels. Les comparaisons internationales sont de ce point de vue on ne peut plus claires.

"Regards sur l'éducation 2008", recueil des indicateurs de l'OCDE, publie un tableau des salaires des enseignants d'une trentaine de pays pour lesquels les chiffres sont disponibles.

Si on observe les salaires au bout de 15 ans de carrière, les enseignants français sont en queue de peloton des pays européens et en dessous de la moyenne qui est de 33 216 euros par an. Sur les 29 pays étudiés, le salaire moyen français de 27039 euros place la France au 22^{ème} rang devant seulement les Turcs (12 413 euros), Hongrois (13 149 euros), Tchèques (21 371 euros), Suédois (27 027 euros)... Il est plus intéressant financièrement d'enseigner au Luxembourg (60 818 euros), en Suisse (45823 euros) ou en Finlande (31430 euros). Ces chiffres sont à rapporter à l'enquête menée par Jean Bourdon de l'IREDU publiée cet été qui analyse les différences entre pays s'appuyant sur les chiffres de 1999 à 2004.

Pour comprendre ces différences de traitement, il a croisé différents critères. En premier lieu la part que représentent les salaires par rapport au PIB. De manière générale, entre 1992 et 2004, le chercheur observe une baisse sensible de ce rapport. En 2004 en France, il s'élevait à 1,07, contre 1,62 en Allemagne, 1,50 en Suisse, 1,38 au Royaume-Uni et 1,07 en République tchèque. La « valeur » du salaire accordé aux enseignants change alors et là encore la France se place en fin de peloton (16^{ème} sur 23). Jean Bourdon compare les durées annuelles de travail, un facteur qui pourrait expliquer les différences. À nouveau, les enseignants français du primaire avec leurs 918 heures passées à l'école sont loin d'être des privilégiés. Les Finlandais y consacrent eux 680 heures, les Hongrois 777, les Allemands 793 et les Anglais 932.

Enfin, le chercheur observe ce qui pourrait être considéré comme une forme de pénibilité du travail : le rapport maître/élève. 19,4 en France, 14,3 en Suisse, 17,9 en République tchèque, 16,3 en Finlande, 21,1 en Angleterre, 26,5 en Turquie... Tous ces facteurs croisés démontrent que la situation des enseignants en France n'est guère enviable à l'échelle européenne et les 0,3% d'augmentation au mois d'octobre n'y changeront pas grand chose.

7) Taux et indemnités au 1^{er} octobre 2008

[Pour les obtenir, il faut cliquer ici](#)

SYNDIQUEZ-VOUS TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits. [Le bulletin d'adhésion en cliquant ici](#)

Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.

Salutations syndicales.

Consultez notre site départemental: <http://68.snuipp.fr>